

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400F CFA

La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

BOUTEILLES PET RECYCLÉES

Ecogreen rassure les consommateurs

La Présidente du CONACO, accompagnée des associations de consommateurs et sous la supervision du MINCOMMERCE, du MINMIDT et du MINEPDED, a validé le process d'ECOGREEN. Cette visite a certifié que le R-PET produit est de qualité alimentaire irréprochable, levant toute appréhension sanitaire pour le consommateur camerounais. P 6-9



SUCRE PRÉEMBALLÉ Étiquetage Mis en cause



L'absence constatée de numéro de lot chez SUMOCAM constituerait une non-conformité stricte à la norme NC 04.

Page 4

TICKETS DE CAISSE

Des anomalies de TVA relevées chez Santa Lucia



L'application d'un taux de TVA à 0% sur des produits taxables suscite des réserves de conformité.

Page 10

SANTÉ

Page 2

Consommer l'alcool accélère le vieillissement

ALCOOL ET VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ

Le prix invisible de chaque gorgée

+ COMPARAISON SANTÉ | HOMMES - 45 ANS



45 ans - Buveur régulier



45 ans - Ne boit pas d'alcool



- Peau terne, fatiguée
- Cernes et rides marquées
- Visage bouffi
- Surpoids abdominal



- ✓ Peau claire et lumineuse
- ✓ Regard vif et reposé
- ✓ Physique actif, en forme
- ✓ Maintien d'un poids sain

Style de vie & santé • L'adoption d'habitudes saines favorise le bien-être à tout âge • À des fins éducatives uniquement • Consultez un professionnel de santé

Par **Alphonse AYISSI ABENA**,
Directeur de Publication

Une consommation régulière d'alcool peut-elle accélérer le vieillissement de l'organisme ? La question n'est plus une hypothèse de comptoir. Elle est désormais une alerte scientifique.

Selon le nutritionniste Yanwé Vincent Delsikréo, l'éthanol contenu dans les boissons alcoolisées favorise le stress oxydatif, endommage nos cellules, déshydrate l'organisme et perturbe la production de collagène. Le résultat est visible : rides précoces, perte d'élasticité, teint terne. Mais ce que la peau montre n'est que la face émergée d'un vieillissement interne beaucoup plus profond.

Au Cameroun, où la bière est devenue boisson de table, il est temps de dire la vérité.

LES CAUSES : Une agression cellulaire programmée

1. Le stress oxydatif : Le foie, en métabolisant l'éthanol, produit de l'acétaldéhyde, une substance toxique qui génère des radicaux libres. Ces radicaux libres attaquent l'ADN, les protéines et les membranes cellulaires. C'est le vieillissement cellulaire accéléré.

2. La déshydratation chro-

nique : L'alcool est un puissant diurétique. Il assèche les tissus, prive la peau de son eau, épuise les reins. Un organisme déshydraté est un organisme qui vieillit.

3. La destruction du collagène : L'alcool bloque l'absorption des vitamines A, C, E et du zinc, indispensables à la synthèse du collagène et de l'élastine. Sans collagène, la peau s'affaisse, mais aussi les vaisseaux, les articulations et les organes.

LES CONSÉQUENCES :

Le corps paie, le consommateur aussi

Ce n'est pas qu'une affaire de rides. C'est une triple faillite.

Sur le plan sanitaire : foie en fibrose, cerveau en régression, cœur hypertendu, système immunitaire effondré. L'alcool fait vieillir tous nos organes 10 à 15 ans plus vite.

Sur le plan esthétique : c'est le marqueur social le plus injuste. À 35 ans, le buveur régulier en paraît 45. C'est le capital jeunesse de notre population active qui s'évapore.

Sur le plan économique : le Camerounais dépense pour se faire vieillir. Il achète sa propre vulnérabilité aux maladies chroniques, qui coûteront demain très cher à sa famille et à l'État.

NOS RECOMMANDATIONS FOR-

TES : Il faut choisir entre paraître jeune et boire vieux

La FOCACO et La Voix du Consommateur ne prônent pas la prohibition moralisatrice. Nous prônons la responsabilité et le droit à l'information loyale.

1. Pour les consommateurs :

- Appliquez la règle du 0-1-2 : 0 alcool au moins 4 jours par semaine. Jamais plus de 1 verre standard par jour pour les femmes, 2 pour les hommes. Et 1 verre d'eau pour 1 verre d'alcool.

- Hydratez et nourrissez : Compensez par une alimentation antioxydante - fruits, légumes, eau minérale - pour aider le corps à réparer.

- Le droit de dire NON : Le refus de boire n'est pas un manque de convivialité, c'est un acte de protection de sa santé.

2. Pour l'État et le MINCOMMERCE :

- Nous exigeons l'application stricte de la Loi-cadre N°2011/012 du 6 mai 2011 sur l'étiquetage. Chaque bouteille vendue au Cameroun doit porter la mention claire : "L'abus d'alcool accélère le vieillissement cellulaire et nuit gravement à la santé".

- Interdiction de la publicité pour l'alcool ciblant la jeunesse et les attributs de jeunesse, de

réussite et de virilité.

3. Pour les producteurs :

- Cessez de vendre l'illusion de la jeunesse éternelle dans une bouteille qui vous vieillit. Financez des campagnes de consommation responsable.

Boire, c'est votre liberté. Savoir ce que boire vous coûte en années de vie, c'est votre droit.

Et ce droit, nous continuerons à le défendre sans relâche.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

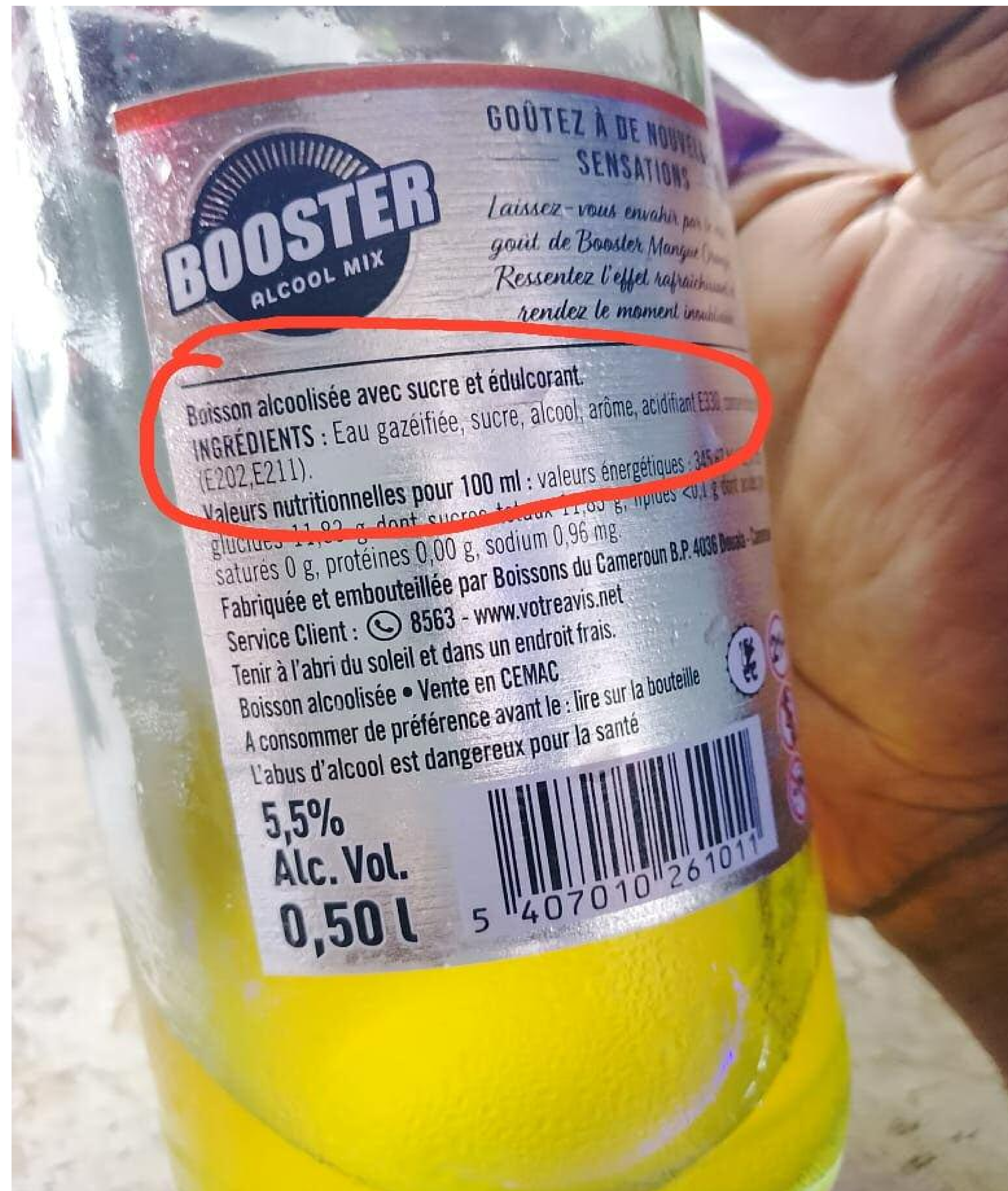
CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

Étiquetage de la boisson BOOSTER MANGUE ORANGE 0,5L : Appel à une mise en conformité de l'information sur les additifs



Douala, le 2 septembre 2026 – La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) réaffirme son engagement constant en faveur d'un dialogue constructif avec les acteurs industriels du Cameroun pour la promotion de normes de qualité élevées et le respect de l'information due aux consommateurs.

Saisie par des usagers au sujet de la boisson BOOSTER ALCOOL MIX MANGUE ORANGE 5,5% - 0,50 L, produite par la société Boissons du Cameroun, la FOCACO a procédé à une analyse documentaire de l'étiquetage au regard de la norme d'application obligatoire NC 04:2000-20 relative à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.

Constat et réserve technique

La FOCACO a relevé une divergence d'information sur le conditionnement du produit :

Sur l'étiquette arrière : La mention "*Boisson alcoolisée avec sucre et édulcorant*" est explicitement indiquée.

Dans la liste des ingrédients : La composition mentionne : Eau gazeifiée, sucre, alcool, arôme, acidifiant E330, conservateurs (E202, E211), sans précision de la nature spécifique de l'édulcorant annoncé.

Analyse de la FOCACO

1. Respect des dispositions de la NC 04 : L'article 5.2 de la norme NC 04 prévoit que la catégorie d'additif soit accompagnée de son nom spécifique ou de son numéro du Système International de Numérotation (SIN). La clarté sur la nature exacte de l'édulcorant (ex. Aspartame E951, Sucralose E955, Acésulfame K E950) est essentielle pour l'informa-

tion complète du public.

2. Impératif d'information sanitaire : La précision sur l'additif utilisé permet de garantir une sécurité optimale, notamment pour les personnes présentant des sensibilités spécifiques nécessitant des mentions d'avertissement obligatoires (telles que la présence de phénylalanine en cas d'utilisation d'aspartame).

Recommandations de la FOCACO

Tout en reconnaissant les investissements constants de la société Boissons du Cameroun dans l'amélioration de ses standards de production et son rôle majeur dans l'économie nationale, la FOCACO formule les préconisations suivantes dans un esprit de collaboration et de transparence :

Clarification rapide : Une communication officielle de l'entreprise précisant la nature exacte de l'édulco-

rant utilisé dans ce lot.

Ajustement de l'étiquetage : La mise en conformité progressive des visuels de conditionnement pour assurer une parfaite concordance entre la mention descriptive et la liste des ingrédients.

Accompagnement régulateur : La vigilance bienveillante de l'ANOR et du Ministère du Commerce pour appuyer les industriels dans l'application rigoureuse des normes d'étiquetage.

La FOCACO réitère sa volonté de travailler aux côtés des entreprises citoyennes pour renforcer la confiance des consommateurs et garantir une transparence irréprochable sur les marchés du Cameroun.

Pour le Bureau Exécutif de la FOCACO,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Défaut de traçabilité et non-conformités d'étiquetage sur le marché du sucre préemballé au Cameroun

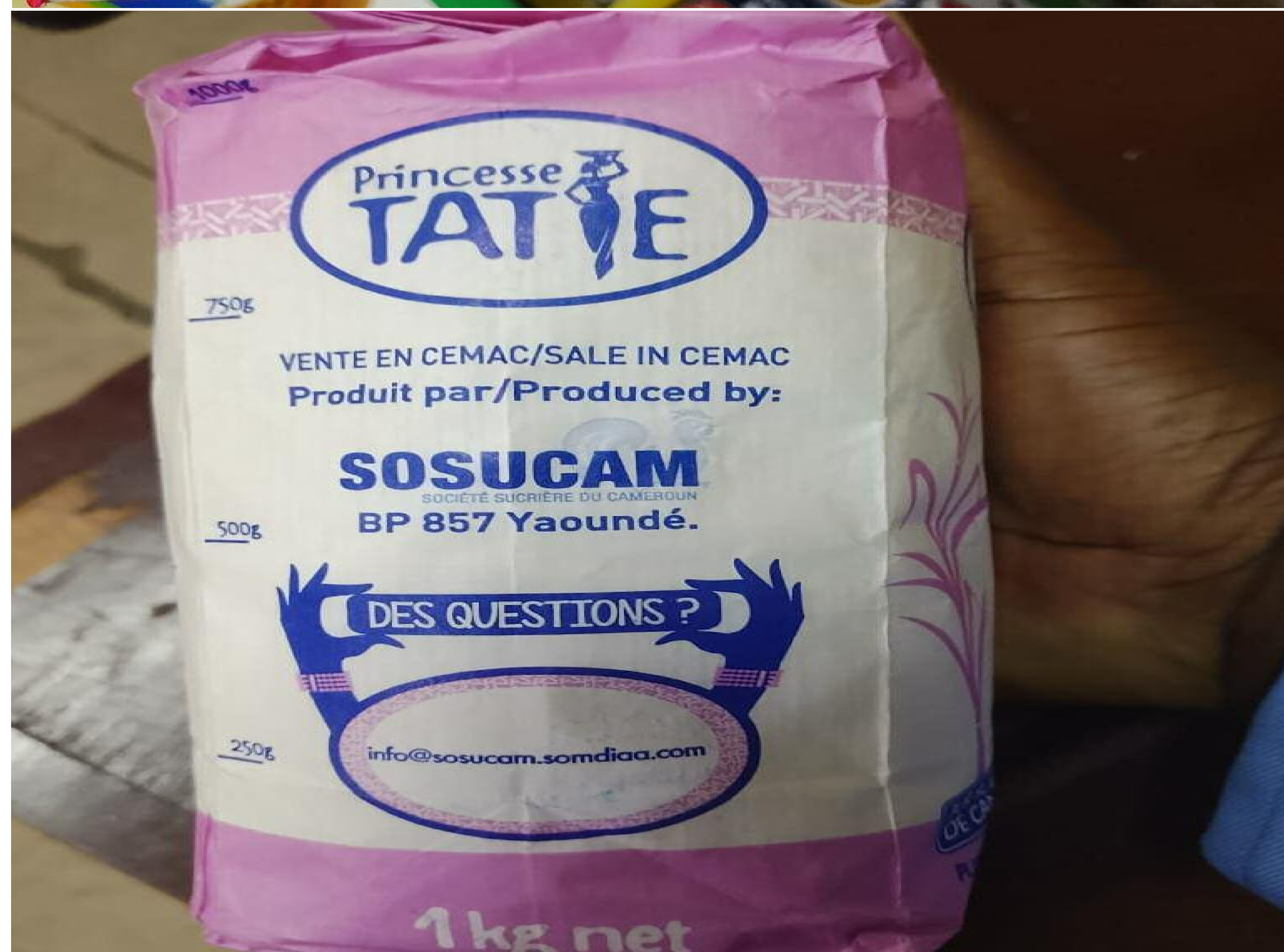
Dans le cadre de ses missions de veille, de contrôle citoyen de la qualité des produits et de protection des consommateurs, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a mené une étude comparative sur le marquage et l'étiquetage des marques de sucre raffiné commercialisées sur le territoire national, au regard des exigences de la norme nationale NC 04 : 2019 relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.

1. Constatations de la FOCACO

À l'issue des vérifications effectuées sur le terrain :

Un manquement grave à la traçabilité chez SUMOCAM : Il a été constaté que les emballages de sucre raffiné *SUMOCAM (1 Kg) ne comportent aucun numéro de lot imprimé de manière effectif et indélébile, en violation directe des règles de traçabilité sanitaire. La présence de mentions d'avertissement théoriques invitant le consommateur à repérer un lot inexistant sur la boîte constitue une anomalie flagrante de conditionnement.

Conformité des marques concurrentes : Les analyses comparatives montrent que des marques locales telles que ROMA (HOKA Industrie) et Princesse TATIÉ (SOSUCAM) respectent les dispositions de la norme NC 04 : 2019. La marque ROMA mentionne clairement son numéro de lot (*Batch N° 0120 VG)



et ses dates de durabilité, tandis que Princesse TATIÉ intègre un marquage jet d'encre combinant l'horodatage, la date de conditionnement et le numéro d'identification de production.

2. Rappel réglementaire

La FOCACO rappelle aux industriels et distributeurs que :

1. Si le sucre blanc pur bénéficie d'une exemption

internationale (Codex Stan 1-1985) et nationale concernant la Date de Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) en raison de sa stabilité chimique à l'état solide, aucune exemption ne s'applique à l'identification du lot.

2. L'inscription indélébile d'un numéro de lot est une obligation légale stricte au titre de la norme NC 04 : 2019. Elle est la condition sine qua non pour permettre l'identification, le rappel ou le retrait rapide du marché d'un produit défectueux ou contaminé afin de protéger la santé des populations.

3. Demandes et recommandations

Face à cette situation, la FOCACO :

Exige du fabricant du sucre SUMOCAM la mise en conformité immédiate de ses chaînes d'emballage et de marquage au jet d'encre.

Interpelle le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) et l'Agence Normes et Qualité (ANOR) pour qu'ils renforcent les contrôles sur les chaînes de conditionnement du sucre préemballé afin d'éradiquer du marché les lots ne répondant pas aux normes de traçabilité.

Invite les consommateurs à la vigilance lors de leurs achats en vérifiant systématiquement la présence d'un numéro de lot lisible sur tout emballage alimentaire.

Pour le Bureau Exécutif de la FOCACO,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

SANTÉ PUBLIQUE - COUP DE CŒUR

Hôpital Général de Douala : Un joyau à chérir et un modèle à dupliquer

Par Ndem Ferdinand,
Grand Reporter - La Voix du
Consommateur

Douala, 3 septembre 2026

Nous sommes souvent prompts à dénoncer ce qui ne fonctionne pas - et à juste titre. Mais nous devrions être tout aussi prompts à saluer ce qui fonctionne. C'est le devoir du consommateur-acteur.

Ma récente visite à l'Hôpital Général de Douala (HGD), où un proche venait d'être admis aux urgences, a été une véritable révélation.

Sous la direction éclairée de son Directeur Général, le Professeur Henry LUMA, cet hôpital de référence a été porté à un tout autre niveau. Appuyé par plus de 180 médecins, des professeurs agrégés et de solides spécialistes - sans compter les équipes paramédicales et



administratives dévouées - l'HGD est propre, bien organisé et remarquablement réactif à tous les niveaux. De l'accueil à la prise en charge, le protocole est respecté.

Ce niveau de professionnalisme, de discipline et d'humanité est un JOYAU NATIONAL qui mérite d'être chéri, protégé et renforcé. Il prouve que l'excellence camerou-

naise est possible quand la gouvernance est rigoureuse.

RECOMMANDATIONS DE LA VOIX DU CONSOMMATEUR :

Pour que ce joyau brille davantage, La Voix du Consommateur formule 3 recommandations urgentes :

1. REHABILITATION IMMÉDIATE DES VOIES D'ACCES :

L'excellence entre ses murs mérite un chemin digne jusqu'à ses portes. La route menant à l'HGD doit être refaite en priorité par la Communauté Urbaine de Douala pour que les urgences arrivent sans perdre de précieuses minutes.

2. RENFORCEMENT DES MOYENS : L'Etat doit doter davantage l'HGD en équipements de dernière génération et sécuriser le statut de son personnel pour maintenir cette motivation exemplaire.

3. DUPLIQUER LE MODELE LUMA : Le management du Pr LUMA, axé sur la propreté, la rigueur et l'humanisation des soins, doit être enseigné et dupliqué dans nos autres hôpitaux de référence.

L'HGD nous montre la voie. A nous de la suivre.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement officiel de l'Opération « Joyeuse Rentrée Scolaire 2026 » à la Cité de la Paix à Douala

JOYEUSE RENTREE SCOLAIRE 2026



Douala, le 3 septembre 2026 — Fidèle à sa mission de solidarité sociale et d'accompagnement des populations vulnérables, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) annonce le lancement officiel de son opération humanitaire annuelle intitulée « Joyeuse Rentrée Scolaire 2026 ».

La cérémonie de coup d'envoi se tiendra ce samedi 05 septembre 2026, à la Cité de la Paix (Douala).

Objectifs de l'édition 2026 : À l'occasion de cette campagne d'entraide pour la rentrée académique 2026-2027, la FOCACO s'engage à :

Distribuer des fournitures scolaires à plus de 1 000

enfants nécessiteux ;

Parrainer 50 élèves parmi les plus méritants, en prenant en charge la totalité de leurs frais de scolarité ;

Remettre des dons en nature (denrées alimentaires et

produits de première nécessité) pour soutenir la prise en charge des enfants défavorisés.

Appel à la solidarité
La FOCACO rappelle que

l'accès à l'éducation est un droit fondamental et invite les partenaires institutionnels, les entreprises citoyennes dans le cadre de leur Responsabilité Sociétale (RSE), ainsi que toutes les personnes de bonne volonté, à soutenir cet élan de générosité.

Les médias et le public sont vivement invités à assister à ce lancement officiel.

Infoline & Contact :

Tél : +(237) 699 52 87 06 /
+(237) 671 04 24 12

E-mail :

contact@focaco.org / ayisiabena@yahoo.fr

Adresse : Douala,
Boulevard de la République
Pour le Bureau Exécutif,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recyclage des bouteilles plastiques : le CONACO et les associations de consommateurs saluent la qualité du R-PET d'ECOGREEN

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris part ce mercredi 3 septembre 2026, au sein de la délégation des ADDIC emmenée par le CONACO et sa Présidente Mme KOA née ALIMA BEYALA Jacqueline, à une visite d'inspection technique du site industriel de la société ECOGREEN RECYCLING dans la Zone Industrielle de Bonabéri.

Cette immersion, effectuée sous le regard attentif des représentants du MINMIDT, du MINCOMMERCE et du MINEPDED, visait à évaluer la conformité et la sécurité sanitaire de la chaîne de recyclage du PET.

À l'issue d'un contrôle minutieux des processus - de la technologie SOREMA jusqu'à la ligne Starlinger 1 -, la FOCACO exprime sa PLEINE SATISFACTION



quant à la QUALITÉ IRRÉPROCHABLE DU R-PET DESTINÉ AU CONTACT ALIMENTAIRE.

DÉCLARATIONS DES LEADERS

Alphonse AYISSI ABENA, Président de la FOCACO : «

Toutes nos appréhensions ont été levées. Au-delà de la performance technique, je suis satisfait de constater que c'est L'EXPERTISE CAMEROUNAISE qui fait fonctionner toutes ces machines de haute technologie. »

Président de la Ligue Camerounaise des Consommateurs (LCC) : « *L'économie circulaire se traduit par une DÉPOLLUTION effective de nos villes et par un professionnalisme exemplaire de*





ECOGREEN. »

Georges NGON EDZOA, Président de la PAIES : « Nous avons touché du doigt la QUALITÉ IRRÉPROCHABLE des granulés et les GARANTIES SANITAIRES sont évidentes. R-PET 100% QUALITÉ ALIMENTAIRE. »

LES 3 POINTS CLÉS À RETENIR

1. SÉCURITÉ SANITAIRE IRRÉPROCHABLE

Le R-PET produit répond rigoureusement aux normes internationales. Les

craintes des usagers sont PLEINEMENT LEVÉES.

2. IMPACT SOCIAL MAJEUR : 800 EMPLOIS DIRECTS ET 2 500 INDIRECTS

Sous la conduite du Directeur M. Ali CHAABI, le site génère actuellement 800 emplois directs et plus de 2 500 emplois indirects.

3. PRÊTS POUR LE 1er DÉCEMBRE 2026 (DÉCRET DES 30%)

Arrivée prochaine de la

ligne Starlinger 2 fin 2026, capacité portée à 16 000 tonnes par an et 500 NOUVEAUX EMPLOIS DIRECTS. Le Cameroun est prêt pour l'Arrêté des 30% de R-PET obligatoire dès le 1er

DÉCEMBRE 2026.

Douala-Bonabéri, le 3 septembre 2026
Pour le Bureau Exécutif de la FOCACO,
Le Secrétaire à la Communication

REPORTAGE EXCLUSIF | FILIÈRE PLASTIQUE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Industrie : À Bonabéri, le CONACO et les consommateurs valident la qualité du R-PET d'ECOGREEN



Par Ndem Ferdinand,
Grand Reporter pour La
Voix du Consommateur
Douala-Bonabéri — 3
septembre 2026

La méfiance a cédé la place à la pleine satisfaction. Ce mercredi 3 septembre 2026, au terme d'une visite officielle guidée de l'usine d'ECOGREEN RECYCLING située dans la Zone Industrielle de Bonabéri, la délégation du Conseil National de la Consommation (CONACO), conduite par sa Présidente, Mme KOA née ALIMA BEYALA Jacqueline, et accompagnée des responsables des associations de défense des droits des consommateurs (ADDIC), est ressortie unanime et rassurée.

Un process de pointe et un R-PET de qualité alimentaire irréprochable

Des installations d'ingénierie SOREMA — où les bou-

teilles usagées sont triées, lavées et transformées en paillettes d'une pureté extrême — jusqu'à la ligne de technologie Starlinger 1 qui assure la granulation de haute précision, la délégation a inspecté l'ensemble de la chaîne de production.

Le constat est formel : le PET recyclé (R-PET) produit par ECOGREEN répond strictement aux normes internationales de qualité alimentaire. Aucun risque sanitaire ne menace le consommateur

camerounais.

Cette démarche de contrôle sur le terrain s'est déroulée sous le regard attentif des représentants du MIN-MIDT, du MINCOMMERCE et du MINEPDED, venus apporter le soutien institutionnel et les encouragements du gouvernement à cette initiative pionnière.

La déclaration clef

« Toutes nos appréhensions ont été levées. Nous adressons nos plus vives félicitations à l'entreprise ECOG-

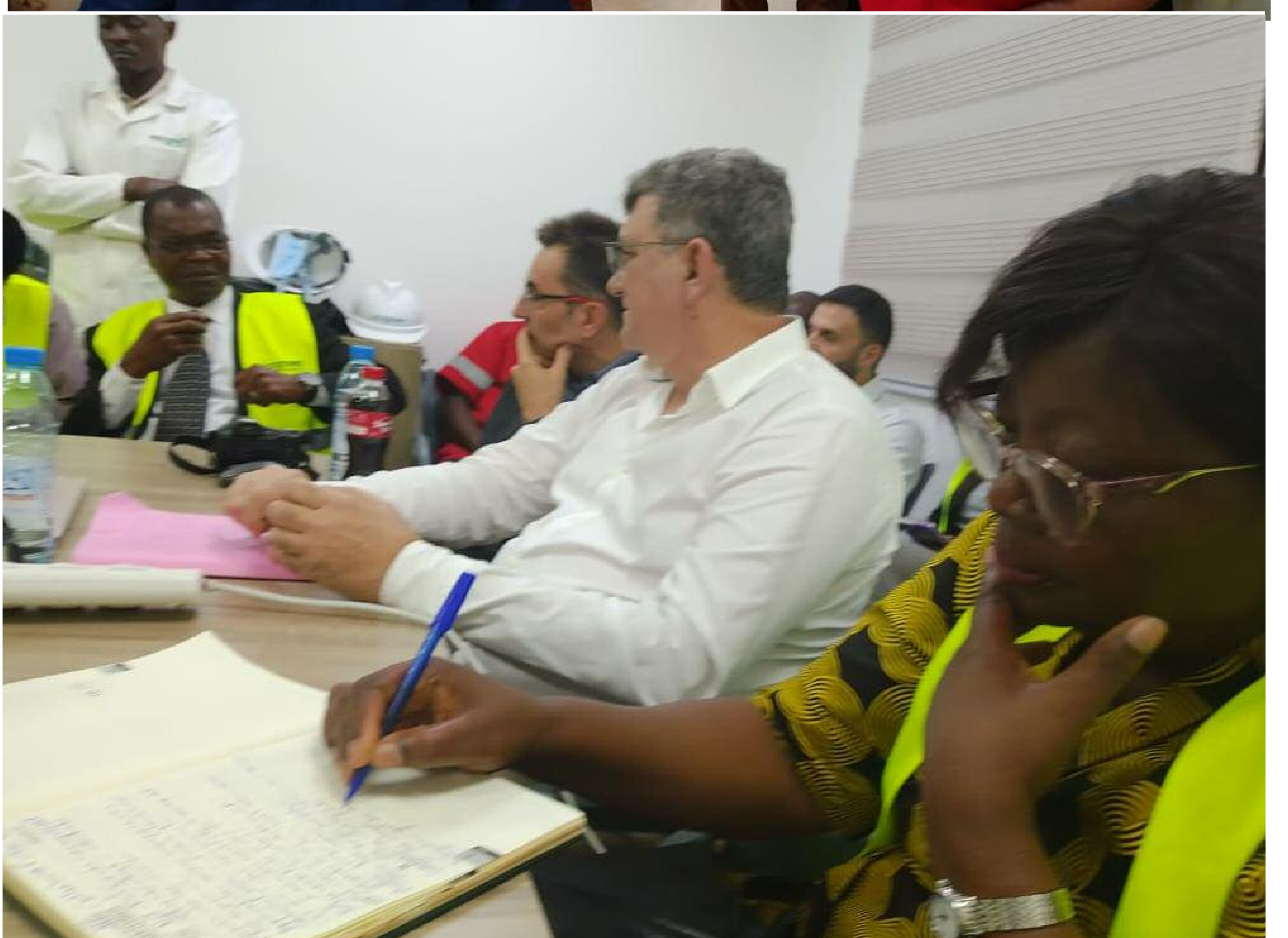
REEN pour le travail accompli. »

— Mme KOA née ALIMA BEYALA Jacqueline, Présidente du CONACO.

**Un impact social majeur :
800 emplois directs et 2
500 emplois indirects**

Sur le plan socio-économique, le bilan est tout aussi impressionnant. Comme l'a souligné le Directeur de l'usine, M. Ali CHAABI, l'entreprise emploie actuellement 800 personnes en emplois directs et génère plus de 2 500





Cameroun dispose désormais de tous les atouts techniques pour réussir le cap fixé au 1er décembre 2026, date d'entrée en vigueur de l'Arrêté interministériel rendant obligatoire l'incorporation de 30% de R-PET dans les emballages plastiques de boissons.

emplois indirects, structurant ainsi une véritable chaîne de valeur autour de la collecte des déchets plastiques.

Cap sur Starlinger 2 : Vers l'application stricte du décret des 30%

Et l'ambition ne s'arrête pas là. L'arrivée imminente de la seconde ligne de production Starlinger 2, prévue pour la fin de l'année 2026, permettra de porter la capacité industrielle d'ECOGREEN à 16 000 tonnes par an. Cette extension s'accompagnera de la création de 500 nouveaux emplois directs.

Grâce à cette montée en puissance industrielle, le



COMMUNIQUÉ FOCACO

Tickets de caisse sans Tva : abus d'exonération et violation des droits des consommateurs



La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a été saisie par plusieurs consommateurs munis de tickets de caisse délivrés le même jour lors d'achats effectués dans des enseignes de la grande distribution à Douala et Yaoundé.

ANALYSE FACTUELLE ET ÉTUDE COMPARATIVE DES PRATIQUES

L'examen technique et juridique des pièces transmises fait apparaître une disparité flagrante dans le traitement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

- CASINO Supermarché (Ticket du 01/09/2026) : CONFORME. Pour un panier comportant des produits manu-

facturés, la TVA à 19,25% est explicitement calculée en détaillant séparément la base imposable (3.409 FCFA) et le montant de la taxe (656 FCFA).

- SANTA LUCIA Yassa (Ticket du 01/09/2026) : NON CONFORME. Pour un panier mixte de 13.590 FCFA incluant du liquide vaisselle, du détergent, des sachets poubelle, du ketchup Heinz, du lait Nido, du sucre et des légumes, le ticket affiche la mention globale litigieuse : « Taxe 0% - Montant 0 - Base 13.590 ».

ANCRAGE JURIDIQUE

- Loi n° 2011/012 portant Protection du Consommateur (Art. 5 & : Consacre le droit fondamental du consommateur à une information claire et transparente sur les prix et les taxes.

- Loi n° 2015/018 régissant

l'Activité Commerciale (Art. 12) : Oblige tout commerçant à délivrer un ticket conforme.

- Code Général des Impôts (Art. 128 & 142) : L'exonération de certains produits agricoles bruts locaux ne saurait s'étendre à un panier global contenant des biens industriels soumis au taux légal de 19,25%.

L'application d'une mention Taxe 0% sur des produits taxables entraîne une rupture de transparence et un risque d'anomalie fiscale.

DEMANDES DE LA FOCACO

- De la Direction Générale des Impôts (DGI) : Le déploiement d'un contrôle urgent sur la conformité des caisses enregistreuse des enseignes de grande distribution, notamment SANTA LUCIA.

- De l'ANOR et du Ministère du Commerce : L'élaboration d'une norme de facturation obligatoire imposant la ventilation explicite de la TVA (HT, Taux, TVA, TTC).

- Des Enseignes de la Grande Distribution : La mise aux normes immédiate de leurs systèmes d'impression.

La TVA payée par le consommateur est un impôt citoyen dédié au bien public, non une caisse noire. Le prix affiché doit être un prix juste et transparent.

Fait à Douala, le 1er septembre 2026

Service Signalements & Alertes FOCACO :

WhatsApp : (+237) 671 04 24 12 / 699 52 87 06

Pour la FOCACO,
Le Président Exécutif,
Alphonse AYISSI ABENA

SANTÉ & GOUVERNANCE | DÉMOCRATIE SANITAIRE

De la voix du patient à l'influence politique : L'IAPO lance le Module 3 de son Académie de Leadership

Londres / International — Les leaders des organisations de patients à travers le monde se réuniront en ligne le jeudi 10 septembre 2026 pour franchir une étape décisive dans leur parcours de plaidoyer. Après des échanges approfondis sur la gouvernance, la transparence et le partenariat éthique lors des précédents modules, la International Alliance of Patients' Organizations (IAPO) franchit un nouveau cap avec le lancement du Module 3 de son programme Leadership Academy.

Placée sous le thème « *Participation sociale : De la voix du patient à l'influence sur les politiques de santé* », cette session de deux heures vise à transformer le vécu individuel des malades en levier stratégique de décision publique.

Dépasser la simple présence : Réclamer une participation décisionnelle

L'enjeu majeur de cette nouvelle étape est d'aider les associations de patients à dépasser le stade de la simple consultation symbolique



dans les instances de santé pour devenir de véritables co-acteurs des politiques publiques.

Co-créé avec l'IAPO et co-animé par le Dr Sawsan Al Madhi et Antonia Gama, ce module apportera des outils méthodologiques aux dirigeants associatifs pour :

Traduire l'expérience vécue des patients en arguments politiques crédibles et structurés ;

Représenter de manière responsable les usagers du système de

santé auprès des décideurs institutionnels ;

Identifier des opportunités concrètes d'impact réglementaire et politique au sein de leurs systèmes de santé respectifs.

Une démarche axée sur l'action et la Charte Mondiale

En amont de cette session interactive, les participants sont invités à s'appuyer sur la Charte mondiale du patient sur la participation

sociale de l'IAPO et son Guide de mise en œuvre. L'objectif est d'interroger la réalité de leurs systèmes de santé locaux autour de trois questions centrales :

1. Quelle valeur fondamentale de la Charte est aujourd'hui la plus solide dans leur contexte local ?

2. Lequel de ces principes reste le moins visible ou le plus négligé ?

3. Quels sont les freins majeurs à une participation sociale effective des usagers ?

Grâce à un cahier d'exercices pratique (Leadership Journey Workbook), chaque participant travaillera durant la session à définir une opportunité réaliste d'influence politique pour son organisation.

Comme le rappelle Sam Clarke, Responsable de l'engagement des membres à l'IAPO, l'ambition de ce programme reste résolument ancrée dans la pratique : « *Notre objectif n'est pas simplement d'apprendre de nouveaux concepts, mais de traduire les enseignements de leadership en actions administratives et politiques régulières au sein de nos organisations.* »

INSOLITE

Le Gouvernement descend sur le terrain constater l'insalubrité



"Une descente sans camions de ramassage s'appelle tout simplement une promenade de santé. Le gouvernement vient saluer le tas d'ordures, pose pour la photo officielle devant les mouches, puis remonte dans ses 4x4 climatisés en fermant hermétiquement les



vitres teintées. L'ordure, polie, reste sur place et attend la prochaine visite ministérielle. "

Proverbe africain : « *Ce n'est pas en regardant le champ du voisin avec insistance que ton propre maïs va pousser.* »

CANAL+

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 10 août 2026



DEUX ROIS - UN TRONE : CLASH LA SERIE MUSICALE EVENEMENT SIGNEE PHILIPPE LACOTE

CLASH, la première série réalisée par Philippe LACOTE, réalisateur ivoirien multiprimé avec deux long-métrages RUN et LA NUIT DES ROIS, arrive dès le dimanche 30 août à 20H30 sur CANAL+MAGIC.

Cette nouvelle CREATION ORIGINALE CANAL+ promet une immersion dans l'univers de la musique en mettant en scène DJ Shogun et DJ Diamantina, deux meilleurs amis qui s'imposent ensemble sur la scène musicale du coupé-décalé à Abidjan. Mais lorsqu'un manager incite Shogun à lancer sa carrière solo, le duo explose. Diamantino retourne à Kinshasa, et c'est le début d'une guerre musicale sans merci où tous les clachs sont permis !

Production d'envergure au style cinématographique par Wassakara Productions (Côte d'Ivoire), Banshee Films (France), Monday Films (Ghana) et par Kiyo's Production (République Démocratique du Congo), CLASH réunit des talents d'exception pour interpréter une galerie de personnages avec entre autres Ange Eric N'guessan, Arnold Matondo, Jean-Baptiste Lafarge, France Nancy Goulian et Maïmouna N'diaye.

Tournée à Abidjan et à Kinshasa, CLASH s'impose comme une série ancrée dans l'actualité du monde musical du coupé-décalé et de ses multiples frasques, buzz, clachs sur les réseaux sociaux, quête de célébrité...

CLASH c'est aussi une bande-son originale de 8 titres qui ont été composés et créés par des compositeurs, beatmakers, musiciens et auteurs africains.

« A travers cette nouvelle création originale, CLASH promet de faire du bruit... et confirme l'ambition de CANAL+ de proposer des séries contemporaines africaines portée par une grande qualité de production et de réalisation. »
Nathalie Falloroux, Directrice des chaînes CANAL+ Afrique.

« Mon intention a été de filmer CLASH et ses personnages comme une légende urbaine : celle de la jeunesse ivoirienne, et plus largement africaine.

En 2002, lorsque la guerre éclate en Côte d'Ivoire, le mouvement coupé-décalé émerge comme un souffle d'espoir, une façon de dire que la vie continue malgré le conflit. Au fil des années, il s'est affranchi de ses origines pour devenir bien plus qu'un courant musical : un véritable phénomène culturel et sociétal. C'est cet univers fascinant que j'ai souhaité observer, explorer et décrypter, après avoir réalisé un véritable travail d'investigation tout en m'appuyant sur des artistes et des lieux réels. » Philippe Lacôte, réalisateur.

A propos de CLASH

Genre : Série musicale

Format : 8 x 52'

Pays : Côte d'Ivoire

Scénaristes : Philippe Lacôte, Gouz et Camille Lu-dac

Réalisateur : Philippe Lacôte

Musique originale : Olivier Alory

Production : Wassakara Productions (Côte d'Ivoire), Banshee Films (France), Monday Films (Ghana),

Kiyo's Production (République Démocratique du Congo)

Coproduction : CANAL+

Casting : Ange Eric N'guessan, Arnold Matondo, Jean-Baptiste Lafarge, Serge Kanyinda, France Nancy Goulian,

Prudence Mardou, Mouna Ndiaye, Fanta Daumbia, Stéphy Jeff, Michel Bohiri...

Diffusion : A partir du 30 août, un épisode tous les dimanches à 20H30 sur MAGIC